



SACPA



Centre animalier de Chailly en Brie

Copie de l'acte de naissance - 11 rue CHAILLY en Brie
Tél. 01 60 23 60 27 ou 01 60 23 60 27

Saint-Médard (21), Marais (21),
Oise (60), Seine-Saint-Denis (93)

Horaires d'ouverture au public sauf jours fériés

Lundi au vendredi : 09h00 - 17h00
Samedi : 09h00 - 13h00

Les animaux d'intermédiaires peuvent
être accompagnés par un vétérinaire titulaire

Prévisions de prix en charge des animaux adoptés (hors frais de transport d'urgence)

Les prestations de Service SACPA sont assurées de 09h00 à 17h00 jours ouvrés.
Le service de permanence permet la continuité du service en dehors des heures d'ouverture.

Coût des soins de santé des animaux adoptés (vétérinaire, pol., LCP), 20 et 30 ans (Cote Rural)

Pour les animaux identifiés électronique ou par microchip, voir les tarifs

Les tarifs de garde en fourrière sont de 10 euros journaliers et 10 euros à l'adoption (hors frais de transport). Ils sont payés par avance, inclus et versés à une Association de Protection Animale.

Rappel : la non-régularité de l'adoption des animaux adoptés en situation régulière par l'article 611-4 de
Code Rural, le préjudice est possible d'une amende de 30 000 € et de 3 ans d'emprisonnement.

Coût des soins de santé (vétérinaire, pol., LCP) des animaux adoptés (hors frais de transport d'urgence)

Conformément à la législation (art. L210-24 du Code Rural), le Service SACPA est autorisé à récupérer les frais,
directement et pour son compte, auprès des propriétaires ou détenteurs légaux des animaux et fourriers.
Les tarifs applicables seront ceux en vigueur au moment de la restitution.



Tarifs TTC au 1^{er} janvier 2025

Forfait fourrière	10,000 €
Coût des soins vétérinaires (vétérinaire)	10,000 €
Forfait par acte vétérinaire (vétérinaire)	
Forfait par acte vétérinaire (vétérinaire)	10,000 €
Forfait par acte vétérinaire (vétérinaire)	10,000 €

En l'absence d'intermédiaire, les animaux adoptés sont pris en charge par le Service SACPA.
Les animaux peuvent être accompagnés, sous la responsabilité de leur propriétaire, par un vétérinaire titulaire.

Forfait de garde journalier (hors transport) : 10,000 € (hors frais de transport d'urgence)
10,000 € TTC pour les chiens par jour de présence (hors jours de congés payés)

SAC SACPA - Siège social : 11, rue Chailly - 77730 CITRY
Tél : 01 60 23 60 27 - Fax : 01 60 23 60 27 - Email : contact@sacpa.fr
Capital de 100 000,00 € - SIRET : 504 204 144 0001 - N° SIREN : 504 204 144
www.societeanimale-citryenne.com

MAIRIE DE CITRY

Place Gaston de Renty
77730 CITRY

01 60 23 60 27

Nous contacter

